

BENEFICIER D'UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ A VOS BESOINS TOUT AU LONG DE LA MISSION DES VOLONTAIRES

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2017

Que vous soyez tuteurs de volontaires, coordinateurs du Service Civique ou les deux à la fois, bénéficiez d'un accompagnement et de formations adaptés à vos besoins pour mettre en œuvre le Service Civique.

L'Agence du Service Civique propose aux organismes d'accueil de volontaires des réunions, des ateliers thématiques, des formations à distance, mais aussi des ressources de *e-learning*.

Cet accompagnement offert aux organismes disposant d'un agrément ou accueillant des volontaires par intermédiation est gratuit pour les participants.

Composez un parcours d'accompagnement en fonction de vos besoins et rencontrez lors de ces temps d'échange d'autres organismes engagés dans le Service Civique.

Un parcours à construire soi-même en fonction de ses besoins

L'accompagnement proposé est à visée pratique : il s'adresse aux organismes ayant déjà obtenu l'agrément au titre du Service Civique ou qui n'en disposent pas mais qui accueillent des volontaires mis à disposition par un organisme agréé.

L'offre d'accompagnement se compose :

- d'une réunion de démarrage à laquelle il est pertinent de participer suite à l'obtention de l'agrément, ou lors d'une prise de fonction sur le Service Civique,
- d'ateliers participatifs,
- de web-conférences,
- de ressources en ligne (modules d'autoformation, fiches pratiques, vidéos).

Vous trouverez des modules adaptés à votre rôle dans la mise en œuvre du Service Civique (tuteur, coordinateur, gestionnaire RH, etc) et à l'étape à laquelle vous vous trouvez dans l'accueil de volontaires.

Ces modules d'accompagnement vous permettent de trouver des réponses à vos questions, de découvrir de nouvelles méthodes et outils, et

d'échanger sur vos pratiques avec d'autres organismes du même territoire.

L'obligation de formation des tuteurs

La Loi Egalité et Citoyenneté de janvier 2017 précise que les tuteurs de volontaires doivent être formés à cette fonction. Pour aider les organismes d'accueil à répondre à cette obligation, tout en tenant compte de l'importance d'une mobilisation de l'ensemble de l'équipe dans la réussite du Service Civique, l'Agence du Service Civique propose ce parcours aux tuteurs, mais aussi aux coordonnateurs d'agrément et gestionnaires de ressources humaines.

Les modules sont animés par Unis-Cité et la Ligue de l'Enseignement. Ils sont programmés tout au long de l'année, dans tous les territoires, par l'Agence du Service Civique et par ses référents territoriaux situés au sein des Directions Régionales Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale (DRJSCS) et des Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS).

Qui peut participer ?

Cette offre d'accompagnement est proposée à **tous les organismes d'accueil** aux différentes étapes de la mise en œuvre du dispositif, à partir du moment où ils ont obtenu l'agrément au titre de l'engagement de Service Civique ou dès lors qu'ils ont convenu d'une mise à disposition avec un

organisme agréé pour l'accueil de volontaires en Service Civique.

Elle s'adresse à tous les acteurs sur qui reposent la qualité du Service Civique : **tuteurs, coordinateurs du programme, relais territoriaux**, personnels en charge des ressources humaines, etc.

Comment consulter le programme proposé dans mon département ? Comment s'inscrire ?

- Le calendrier des modules ouverts aux inscriptions est disponible en ligne : <http://www.tuteur-service-civique.fr>
- La participation aux différents modules, réunion et ateliers est gratuite pour les participants.
- N'hésitez pas à demander conseil à votre interlocuteur habituel à l'Agence du Service Civique, en DRJSCS ou en DDCS pour composer votre parcours personnalisé.
- Si vous avez la possibilité de réunir au moins 10 participants, vous pouvez organiser un atelier ou une formation réservée à votre organisme en contactant Unis-Cité et la Ligue de l'enseignement à l'adresse mail suivante : foaprivee@hotmail.com

L'inscription se fait en ligne avec le numéro d'agrément de Service Civique de votre organisme.

Pensez à le diffuser au sein de votre organisme et auprès de vos organismes partenaires pour faciliter l'inscription des personnes intéressées. Si vous ne connaissez pas votre numéro d'agrément, adressez-vous au coordinateur du Service Civique de votre organisme ou de l'organisme agréé qui vous permet d'accueillir des volontaires.

Consulter le programme et s'inscrire en cliquant ici :
<http://www.tuteur-service-civique.fr>

Modules d'accompagnement concernant le Service Civique en France

Quel que soit votre profil, vous avez la liberté de vous inscrire à tous les modules proposés dès lors que vous disposez d'un numéro d'agrément au titre du Service Civique en cours de validité.

Par ailleurs, profitez des ressources proposées en libre accès en ligne : vidéos, tutoriels, modules d'auto-formation sur <http://www.tuteur-service-civique.fr>

Réunion de démarrage

Objectif général : Maîtriser le cadre administratif et réglementaire du Service Civique. Faire le point des aspects opérationnels du Service civique avant l'arrivée des volontaires.

Public : Coordinateurs du Service Civique, gestionnaires d'agrément, relais territoriaux, gestionnaires RH et toute autre personne

concernée par l'accueil de volontaires sans être tuteur ; tuteurs souhaitant maîtriser les aspects administratifs et réglementaires du Service Civique.

Recommandation : À suivre le plus en amont possible avant l'arrivée effective des volontaires.

☐ Réunion de démarrage - durée : 1 journée (DEM)

Objectif : Permettre aux organismes débutant dans le Service Civique de comprendre leurs responsabilités en tant qu'organisme d'accueil, d'identifier les ressources notamment locales, outils et contacts mis à leur disposition pour la mise en œuvre du Service Civique et pour l'accompagnement des volontaires. Rencontrer les autres organismes d'accueil de volontaires de son territoire.

☐ Réunion de démarrage à distance (webinaire) – durée 2 heures 30 (WEB - dem)

Objectif : Offre destinée aux personnes ne pouvant pas prendre part à la réunion de démarrage. Les contenus sont limités à l'essentiel. Modalités techniques ne permettant pas d'échanges interactifs entre participants.

Atelier de découverte du rôle de tuteur

Objectif : Contribuer directement à la réussite de la mission de Service Civique par la formation d'un acteur clé : le tuteur. Répondre aux obligations légales de formation du tuteur pour accompagner un volontaire

Public : Tuteurs n'ayant jamais accompagné de volontaires et tuteurs ayant déjà suivi des

volontaires sans être formés au Service Civique, ouvert aux coordinateurs souhaitant comprendre le rôle du tuteur.

Recommandation : À suivre de préférence avant l'arrivée des volontaires.

☐ Atelier « découverte du rôle de tuteur » – durée : 1 journée (TUT)

Objectif : Être formé au cadre réglementaire du Service Civique, comprendre le rôle du tuteur et son importance dans la réussite du Service Civique. Rencontrer une communauté de tuteurs sur son territoire et échanger des expériences.

Accompagnement aux étapes successives de l'accueil des volontaires par les tuteurs

Objectif général : Comprendre le rôle du tuteur aux étapes successive de l'accueil des volontaires, bénéficier d'un appui méthodologique et d'outils, participer aux échanges avec d'autres tuteurs. Faire partie d'une communauté de tuteurs de volontaires.

Public : Tuteurs de volontaires ayant déjà suivi l'atelier de découverte, ouverts aux coordinateurs du dispositif s'ils exercent des fonctions correspondant aux thématiques proposées. Les gestionnaires RH peuvent être intéressés par le module « Mobilisation de volontaires » et « projet d'avenir ».

- ☐ **Atelier « Mobilisation de volontaires »** – durée : 3 heures 30 **(MOB)**
Objectif : Comprendre comment organiser un recrutement spécifique, distinct d'une procédure de recrutement professionnel et permettant une réelle accessibilité à tous.
- ☐ **Atelier « Accompagnement du volontaire pendant la mission »** – durée : 3 heures 30 **(ACC)**
Objectif : Savoir accompagner un volontaire au quotidien dans la mise en œuvre de sa mission et établir une relation de confiance avec lui.
- ☐ **Atelier « Accompagnement à la réflexion sur le projet d'avenir et à la réalisation du bilan de fin de mission »** – durée : 3 heures 30 **(APA)**
Objectif : Appuyer un volontaire dans la valorisation de son expérience de Service Civique et la préparation de l'après Service Civique.
- ☐ **Atelier « Accompagnement à la conception d'une formation civique et citoyenne »** – durée : 3 heures 30 **(FCC)**
Objectif : Concevoir une formation civique et citoyenne répondant au référentiel établi par l'Agence du Service Civique

Ateliers d'accompagnement aux organismes d'accueil

Objectif général : Créer les conditions favorables au déploiement coordonné du dispositif de Service Civique au sein d'un organisme agréé ou au sein de son réseau, dans une perspective quantitative et qualitative.

Public : Ouverts aux coordinateurs du Service Civique au sein des organismes d'accueil, aux

gestionnaires d'agrément et relais territoriaux des organismes.

Particulièrement recommandé aux organismes d'accueil déployant un nombre important de volontaires quelle que soit la forme de l'agrément.

- ☐ **Atelier « Animation du dispositif Service Civique au sein d'un organisme d'accueil »** - durée : 3 heures 30 **(ANIM)**
Objectif : Prévoir l'animation et le pilotage du Service Civique dans son réseau. Module principalement ciblé sur l'animation de son réseau, la communication interne autour du dispositif et l'identification d'une chaîne d'acteurs et de responsabilités associées.
- ☐ **Atelier « Conception d'une organisation interne garantissant la qualité du Service civique au sein d'un organisme d'accueil »** - durée : 3 heures 30 **(QUAL)**
Objectif : Garantir le respect du cadre du Service Civique. Module principalement basé sur l'auto-évaluation et la mise en place d'indicateurs de qualité
- ☐ **Atelier « Accompagnement à la conception d'une formation civique et citoyenne »** – durée : 3 heures 30 **(FCC)**
Objectif : Concevoir une formation civique et citoyenne répondant au référentiel établi par l'Agence du Service Civique
- ☐ **Atelier « Mobilisation de volontaires »** – durée : 3 heures 30 **(MOB)**
Objectif : Comprendre comment organiser un recrutement spécifique, distinct d'une procédure de recrutement professionnel et permettant une réelle accessibilité à tous.

Modules spécifiques concernant le Service Civique à l'étranger

Ces modules spécifiquement conçus pour les organismes envoyant des volontaires à l'étranger, peuvent être complétés par les ateliers d'accompagnement aux organismes d'accueil (ANIM, QUAL, FCC).

Réunion de démarrage - international

Objectif général : Maîtriser le cadre administratif et réglementaire du Service Civique. S'approprier les spécificités du statut des volontaires en Service Civique par rapport à d'autres dispositifs de volontariat à l'étranger.

Public : Coordinateurs du Service Civique et tuteurs dans les organismes d'envoi de volontaires à l'étranger.

Recommandation : A suivre dès l'obtention de l'agrément et à compléter par un webinaire sur lequel mobiliser ses partenaires à l'étranger.

Réunion de démarrage - international - durée : 1 journée (DEM - inter)

Objectif : Permettre aux organismes débutant dans le Service Civique de comprendre leurs responsabilités en tant qu'organisme d'envoi de volontaires à l'étranger. Rappeler les spécificités des missions à l'international. Identifier le rôle et les obligations des organismes d'envoi et d'accueil de volontaires à l'étranger. Rencontrer les autres organismes de son territoire proposant des missions de Service Civique à l'international et échanger les pratiques.

Remarque ; à défaut d'assister à cette réunion spéciale international, reportez-vous sur la réunion de démarrage « France » qui reprend le socle commun du dispositif.

Accompagnement aux étapes successives de l'accueil des volontaires en mission à l'étranger

Objectif général : Comprendre le rôle et la posture du tuteur aux étapes successives de l'accueil des volontaires, bénéficier d'appui méthodologique et d'outils, participer aux échanges d'expérience avec d'autres tuteurs.

Public : Tuteurs expérimentés, ou ayant déjà participé à une réunion de démarrage du dispositif et coordinateur du Service Civique. Le webinaire s'adresse aux accompagnateurs de volontaires sur le terrain, à l'étranger.

Atelier « Mobilisation de volontaires » – durée : 3 heures 30 (MOB – inter)

Objectif : Comprendre comment organiser un recrutement spécifique permettant une réelle accessibilité à tous des missions à l'étranger.

Atelier « Préparation au départ et accompagnement du volontaire pendant la mission à l'étranger » – durée : 3 heures 30 (PREP – inter)

Objectif : Comprendre et s'approprier les spécificités du rôle du tuteur dans l'accompagnement de volontaires en mission à l'international.

Atelier « Accompagnement à la réflexion sur le projet d'avenir et à la réalisation du bilan de fin de mission » – durée : 3 heures 30 (APA- inter)

Objectif : Appuyer un volontaire dans la valorisation de son expérience d'engagement à l'étranger et la préparation de l'après Service Civique.

- ☐ **Webinaire pour les accompagnateurs de volontaire en mission à l'étranger – durée : 2 heures 30 (WEB - inter)**

Objectif : Comprendre et maîtriser l'esprit, le cadre du Service Civique et les engagements de l'organisme tiers à l'étranger dans le cadre d'accueil de volontaires en Service Civique.

Quels modules choisir ? Quel parcours construire ?

- ☐ Vous gérez l'agrément de Service Civique ? L'accueil des volontaires concerne uniquement la structure agréée et celle-ci n'a ni antenne locale ni établissement secondaire ? Vous serez aussi le tuteur ?
 - **Vous êtes gestionnaire d'agrément et tuteur** : la réunion de démarrage (DEM), l'atelier sur la qualité du Service Civique, (QUAL) et les ateliers pour tuteurs vous concernent (TUT, MOB, ACC, APA). L'atelier sur la formation civique et citoyenne (FCC) peut aussi vous concerner.
- ☐ Vous pilotez et accompagnez le déploiement de l'agrément de Service Civique au bénéfice de votre réseau ? Vous avez la responsabilité de coordonner l'accueil opérationnel des volontaires dans votre réseau en sensibilisant les équipes à l'arrivée des jeunes et les tuteurs à leur rôle ?
 - **Vous êtes coordonnateur et gestionnaire d'agrément** : la réunion de démarrage (DEM), le renforcement de compétences des organismes (ANIM, QUAL) et l'atelier « découverte du rôle du tuteur » (TUT) vous concernent. Si vous organisez le recrutement des volontaires et la formation civique et citoyenne, les modules « mobilisation de volontaires » (MOB) et conception d'une formation civique et citoyenne (FCC) peuvent vous concerner.
- ☐ Vous n'avez pas d'agrément de Service Civique et accueillez des volontaires par l'intermédiaire d'un organisme agréé ?
 - **Vous êtes un organisme d'accueil « tiers »** : vous êtes concerné par la réunion de démarrage (DEM) et les ateliers « tuteurs » (TUT, MOB, ACC, APA).
- ☐ Vous envoyez des volontaires à l'étranger ou en accueillez à l'étranger ?
 - **Vous êtes concernés par les modules spécifiques pour les missions à l'étranger**. Les ateliers d'accompagnement aux organismes d'accueil (ANIM, QUAL) sont également recommandés. Le webinaire à destination des accompagnateurs est recommandé à vos partenaires à l'étranger (WEB-inter).